

dépenses ne le regardait pas, il était au-dessus de ces misères. Dans le cas actuel, la dépense s'imposait évidemment à la colonisation, qui a retiré de cette tournée de charlatan des avantages inappréciables. Jean Rivard est, aux yeux du comte palatin, aussi bonne bête de somme que Baptiste. Qu'il fasse donc comme ce dernier, qu'il paie et surtout qu'il ne maugrée pas !

Que Jean Rivard se console, cependant, il a payé moins cher que Baptiste. Le grand seigneur, pour éblouir les Parisiens, dépensait CENT SOIXANTE et quelques piastres par jour. Pour éblouir les habitants de Bonaventure, il ne lui a fallu que \$100 par jour. Ce n'est pas la peine de se priver de ce plaisir, et Jean Rivard est bien peu intelligent s'il ne le comprend pas. Que les colons enfoncés dans la forêt, aux prises avec une nature rebelle et indomptée, manquent, sinon de subsistance, au moins de chemins que cette somme et cent autres, gaspillées de la même façon, eussent pu leur procurer ; que cette attribution de dépenses soit, non plus seulement illégale, mais illégitime au point de vue de la plus simple morale ; qu'elle ait un caractère odieux, en raison de l'importance et de la valeur des intérêts auxquels on l'arrache, qu'est-ce que cela peut bien faire à l'"enfant du peuple" ? Il lui fallait une ovation, il l'a eue, voilà tout ce qui lui importe. Et Jean Rivard est un ingrat s'il ne se prosterne pas devant lui, comme le faisaient les victimes désignées pour les luttes antiques, pour répéter avec eux : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.*

Il existe pourtant encore en ce monde une chose qu'on appelle la justice. Espérons qu'un jour ou l'autre, elle aura son mot à dire là-dessus.

VI

LE SCANDALE DES ARPENTAGES. — LA BARRIÈRE DE PÉAGE FONCTIONNE LÀ COMME AILLEURS.

Les arpentages ! encore une source d'exploitation que la clique n'a eu garde d'oublier, en dépit des protestations d'éco-